

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-3-8-6

Séance du lundi 30 juin 2025

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence

EXCUSE :

STRAUMANN Eric

ABSENTE :

KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-1-8-3 du 10 février 2025 relative aux orientations budgétaires 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au Budget Primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8^{ème} Commission en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative en date du 25 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le volume des autorisations de programme (AP) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget principal à 49 579 371,34 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget principal à – 46 777 146,45 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à 200 000 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (PVBR) à 6 620 963,21 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des autorisations d'engagement (AE) à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 à 2 311 056,48 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer au BP 2025 à – 9 547 719,23 € en dépenses de fonctionnement,

- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

.

Adopté à la majorité

4 voix contre

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET

0 abstention

0 non-participation au vote